

Parution le 16 Mai 2018

## Commission Départementale de l'Arbitrage

### Réunion plénière par mail du 13 Mai 2018

Sous la présidence de M. Aymeric ANSEL

Ont été consultés : Mme Karine LASALLE,  
Mrs. Yann AUGÉ – Patrick BAILLEUL – Nicolas BUTEL – Thomas CAROUGE -  
Marc COELEMBIER – Alexandre COUCHEY - Claude DELOUX - Pierre DESFACHELLES -  
Xavier DEWAELE – Francis FRAMMERY – Dominique HARY - Bernard LAMPS - Philippe  
MORIN DE LA MARE – Daniel POMMERY - Patrick QUENIART – Gauthier SAUVAGE

#### INFORMATIONS

La commission prend note de la démission à compter du 1er juillet 2018 de Monsieur POCHET Didier 1910415853 – licencié à 500292 MONTREUIL U.S. – couvre 530988 FOY. RUR. PREURES-ZOTEUX  
Remerciements pour les services rendus à l'arbitrage de la Côte d'Opale.  
Les clubs sont priés d'en prendre note.

Pris connaissance du P.V. de la discipline concernant la sanction envers un joueur-arbitre

Mail du Club de WIERRE AU BOIS : transmis à la Commission de Discipline

Mail du Club de LONGFOSSE : transmis à la Commission de Discipline

#### DISCIPLINE

La Commission décide la non désignation, conformément au R.I. de la C.D.A.,

<i>"sanction"</i>	<i>Match</i>	<i>Motif</i>
1 match		<i>Manquements administratifs répétés sur plusieurs rencontres</i>
2 matches	U18PL HESDIN CONDETTE	<i>Absence non justifiée</i>
1 match	U16 PL LONGUENESSE COULOGNE	<i>Trop perçu sur frais</i>
1 match	CUCQ ETAPLES HV	<i>Arrivée tardive constatée</i>

#### AGENDA

16/05/2018	MARQUISE	Pôle Futsal	début 18h30
18/05/2018	HELFAUT	Correction des questionnaires	début 18h30
23/05/2018	MARQUISE	Réunion Arbitres de Ligue / Pdt CRA	début 19h00
26/05/2018	MARQUISE	Beach soccer et séminaire de rentrée	début 14h30
30/05/2018	MARQUISE	CDA Plénière	début 19h00
02/06/2018	LONGFOSSE	Test Physiques – 3 <sup>e</sup> séance	RV 17H00
09/06/2018	ROQUETOIRE	Réunion Générale	Après Midi

Prochaine réunion : sur convocation

Nota : les clubs inscrits dans le présent PV sont ceux dont l'arbitre est titulaire d'une licence, et non le club de couverture.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure article 152 des règlements généraux du District).

Patrick QUENIART  
Secrétaire CDA

Aymeric ANSEL  
Président CDA